

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU LUNDI 26 SEPTEMBRE 2022

Présents :

Communauté de Communes des deux Morin :

BEAUJEAN Serge, titulaire – BONTOUR Thierry, titulaire – BUTET Gérard, titulaire – CHAMPENOIS Christian, titulaire – CLAY Déborah, titulaire – DE VESTELE Philippe, titulaire – DENEUFBOURG Sandrine, titulaire – EUGENE Jean-Baptiste, titulaire – FRISSON Thierry, titulaire – GILBIN Catherine, titulaire – GRENET-LAFFONT Denis, titulaire – JORAND Michel, titulaire – LEGRAND Michel, titulaire – LEGROS Lionel, titulaire – LUQUOT Gil, titulaire –

PAIX Josiane, titulaire – PEIGNOT Pierre, titulaire – PHILIPPE Jean-Marie, titulaire – TALFUMIER Daniel, titulaire – THIEBLEMONT Gilles, titulaire – BROSSARD Daniel, suppléant

GOBINOT José, suppléant - LECOQ Claude, suppléant - RENAULT Gilles, suppléant

Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie :

CALUCH Laurent, titulaire - DUBECQ Dominique, titulaire – ESCULIER Dorys, titulaire -

FARIVAR Parastou, titulaire – GUILLETTE Christine, titulaire – HUBERT Joël, titulaire –

LEMAIRE Ingrid, titulaire – VAN LANDEGHEM Jean-Marie, titulaire – HIERNARD Thierry, Suppléant - PATIN Jean-Raymond, suppléant – VERAGEN Catherine, suppléante

Communauté de Communes du Provinois :

AGNUS Didier, titulaire – BLANCHARD Flavien, titulaire - BONICI Claude, titulaire – BOULET Christine, titulaire -

BOULLOT Alain, titulaire – BOURDON Louis, titulaire – CAUMARTIN Pierre, titulaire – CRAPART Claire, titulaire –

de BISSCHOP Bertrand, titulaire - de MEULENAERE Alexandre, titulaire – FABRE Dominique, titulaire – GALAND

Yvette, titulaire – LEBAT Patrick, titulaire - NAVARETTE Antonio, titulaire – PANNIER Michèle, titulaire – PELLICIARI

Bruno, titulaire – PERNEL Fabien, titulaire – PERRIN Catherine, titulaire –

SIMONY Jacques, titulaire - VOISEMBERT Pierre, titulaire – BELLACHE Chantal, suppléante

GALLOIS Catherine, suppléante

Communauté de Communes du Bassée Montois :

CHAIANEAU Francis, titulaire - CHAPLOT Jean-Luc, titulaire – DELETTRE Isabelle, titulaire –

FORET Sylvie titulaire – FORGET Michel, titulaire - GAUCHER Olivier, titulaire – GAY Colette, titulaire - GIMENO

Isabelle, titulaire – JAMBUT Gérard, titulaire – KLEINRICHERT Patrice, titulaire – LAMOTTE Xavier, titulaire –

LEPATRE Michel, titulaire – LUCE Laure, titulaire – MARTIN José, titulaire – MENARD Sophie, titulaire – PARQUET

Véronique, titulaire – PATUREAU Pascal, titulaire – PODOROJNIY Anastasia, titulaire – RAY Daniel, titulaire –

REMBLIER Stéphane, titulaire – SAINT-CENE Christine, titulaire – TAUSTE Pedro, titulaire – THIENARD Gérard,

titulaire – BALLAGUET Jean-Pierre, suppléant -

Commune de Vieux Champagne :

Commune de Vanville :

Commune de Saint Just en Brie :

CAFFIAUX Thomas, titulaire –

Excusés :

Communauté de Communes des deux Morin :

CASSAGNE Philippe, titulaire - GUIGNIER Marie-France, titulaire - MICHELOT Bernard, titulaire - MONBEIG

Pierre-Dominique, titulaire

Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie :

GELSUMINI Patrick, titulaire - VEIL Cathy, titulaire

Communauté de Communes du Provinois :

BAALI CHERIF Cherifa, titulaire – BACHELET Stéphane, titulaire - CANAPI Marie-Pierre, titulaire - CHARPENTIER

Cécile, titulaire

Communauté de Communes du Bassée Montois :

CARRASCO Alain, titulaire – JOUNIAUX Olivier, titulaire – LAWSON Latevi, titulaire –

PERNET Roger, titulaire - SIMON Dominique, titulaire

Commune de Vieux Champagne :

Commune de Vanville :

LABATUT Jean-Luc, titulaire

Commune de Saint Just en Brie :

Absents :

Communauté de Communes des deux Morin :

BERTHOMIER Gérard, titulaire - CHERON Emmanuel, titulaire - DECUYPER Jérôme, titulaire

LAPLAIGE Didier, titulaire - OUVRE Michel, titulaire - PRON Philippe, titulaire - VAN DER SCHUEREN James, titulaire

Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie :

BRODARD Yves, titulaire - CARLIER Dominique, titulaire - COIBION Frédéric, titulaire - DOMARD Muriel, titulaire - GOBARD Éric, titulaire - MENNEGAULT Corinne, titulaire

SALA Patrick, titulaire

Communauté de Communes du Provinois :

ARTHUR Olivier, titulaire – BANNE Pascal, titulaire – BONTOUR Alain, titulaire - COGNYL Gérard, titulaire - DAVY Jérôme, titulaire - FASSELER Philippe, titulaire - HOTIN LETANG Julie, titulaire - LEFEVRE Christophe, titulaire - MARCHAND François, titulaire - MAZZUCHELLI Olivier, titulaire - MILLET Jérôme, titulaire - PERRINO Fabien, titulaire - PIERRU Hugo, titulaire - ROCIPON Jean-Pierre, titulaire - VICQUENAUULT Nadège, titulaire

Communauté de Communes du Bassée Montois :

BEAULIEU Raphaël, titulaire – BERTRAND Luc, titulaire – CARELLA Cyril, titulaire – de ROUX Julie, titulaire – FASSIER Delphine, titulaire - FLAMEY Francis, titulaire - FLON Martine, titulaire - LABONNE Bernard, titulaire – POULAIN Michel, titulaire – QUÉRÉ Catherine, titulaire – SIVANNE Evelyne, titulaire – VERRIER Didier, titulaire – VILLIERS Nadine, titulaire

Commune de Vieux Champagne :

MEDJANI Nadia, titulaire

Commune de Vanville :

Commune de Saint Just en Brie :

Pouvoirs :

BACHELET Stéphane, titulaire à Mme Crapart Claire

LEMORE Christine, à Mme FORET Sylvie,

PERNET Roger à M LAMOTTE Xavier

Etaient invités : B. CARRÉ, C. BOURILLON, A. DELALOT, M. MOUMAS, AA SERVAZEIX

Secrétaire de Séance : HIERNARD Thierry

OBJET : N° 2022-016 – APPROBATION PV SEANCE DU LUNDI 13 JUIN 2022 – MAISON ROUGE

Le procès-verbal de la réunion, du lundi 13 juin 2022 à Maison Rouge a été transmis à chacun des membres du Comité syndical,

Après en avoir délibéré,

Le Comité syndical à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du lundi 13 juin 2022 qui n'appelle aucune observation

OBJET : N° 2022-017- Modification Ordre du Jour

L'ordre du jour prévoyait la passation d'un avenant sur le lot 2 Ouvrage des travaux de la phase 5 du maillage.

L'avenant n'étant pas encore finalisé, il est proposé de reporter la passation de cet avenant au prochain comité.

Le Comité syndical après avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité, de retirer ce point de l'ordre du jour

OBJET : N° 2022- 018 Affectation de Résultats 31/12/2021 Régie SNE 77

Vu les résultats cumulés du compte administratif du Budget annexe de la Régie au 31/12/2021 s'élevant à

- Section de fonctionnement :	1 909 119,81€
- Section d'investissement :	- 219 381,98 €
Soit un résultat global cumulé de	<u>1 689 737,83 €</u>

Vu les restes à réaliser au 31/12/2021 s'élevant à 135 548,61€ et l'obligation de couverture du déficit d'investissement par du 1068,

Le Comité syndical après avoir délibéré

DECIDE d'affecter les résultats de l'exercice 2021 comme suit :

AFFECTATION EN RESERVE (1068)	354 930,59 €
RESULTAT REPORTE EN SECTION DE FONCTIONNEMENT (002)	1 554 189,22 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DEFICIT	- 219 381,98 €
	Total	<u>1 689 737,83 €</u>

OBJET : N° 2022- 019 Budget supplémentaire 2022 Régie SNE 77

Vu le vote du budget primitif 2022 le 24 janvier 2022, sans reprise des résultats de clôture de l'exercice 2021,

Vu la nécessité d'affecter les résultats,

Vu la situation budgétaire de certains articles et chapitres, il est proposé le Budget Supplémentaire comme présenté en annexe,

Vu la présentation du budget supplémentaire

Le budget supplémentaire 2022 s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- Section de fonctionnement :	1 656 289,22 €
- Section d'investissement :	1 142 219,81 €
Soit un Budget global de	2 798 509,03 €

Et porte le budget total de la Régie SNE77 à :

- Section de fonctionnement :	7 041 169,22 €
- Section d'investissement :	1 565 219,81 €
Soit un Budget global de	8 606 389,03 €

Après avoir délibéré, le comité syndical **ADOpte** à l'unanimité le Budget Supplémentaire 2022

OBJET : N° 2022- 020 Affectation de Résultats 31/12/2021 S2e77

Vu les résultats cumulés du compte administratif du Budget principal S2e77 au 31/12/2021 s'élevant à

- Section de fonctionnement :	10 594 248,31 €
- Section d'investissement :	- 1 505 046,83 €

Soit un résultat global cumulé de 9 089 201,48 €

Vu les restes à réaliser au 31/12/2021 de 11 518 902,93€ en dépenses et de 10 811 434,30€ en recettes soit un besoin de financement en investissement de 707 468,63 €.

Vu la gestion des résultats par zone et la volonté de réaliser une réserve supplémentaire de 5 000 000 € en prévision des investissements sur la zone Nord Est

Il est proposé selon l'analyse des résultats par zone, d'affecter les résultats comme ci-dessous

	ZONE BM	ZONE Transpreau	ZONE NE	TOTAL GENERAL
RESULTATS AU 31/12/2021				
002 Report (SF)	728 251,53	1 632 636,75	1 813 582,93	4 174 471,21
Résultat 2021	402 201,81	1 196 164,93	4 821 410,36	6 419 777,10
Résultats Cumulés 31/12/2021	1 130 453,34	2 828 801,68	6 634 993,29	10 594 248,31
001 Report (SI)	879 644,09	7 257 938,27	1 163 353,31	9 300 935,67
Résultat 2021	-456 648,59	-13 719 591,34	3 370 257,43	-10 805 982,50
Résultats Cumulés 31/12/2021	422 995,50	-6 461 653,07	4 533 610,74	-1 505 046,83
Résultat cumulés toutes sections	1 553 448,84	-3 632 851,39	11 168 604,03	9 089 201,48
RAR Recettes	679 171,00	9 778 246,26	354 017,04	10 811 434,30
RAR Dépenses	648 797,13	5 841 931,03	5 028 174,77	11 518 902,93
RAR Global	30 373,86	3 936 315,23	-4 674 157,72	-707 468,63
Résultat cumulés apres rar	1 583 822,70	303 463,84	6 494 446,31	8 381 732,85
Résultat Investissement avec RAR		-2 525 337,84	-140 546,98	-2 665 884,83
AFFECTATION DE RESULTATS				
1068		2 525 337,84	5 140 546,98	7 665 884,82
Report 002 (SF)	1 130 453,34	303 463,84	1 494 446,31	2 928 363,49
Report 001 (SI)	422 995,50	-6 461 653,07	4 533 610,74	-1 505 046,83
Total	1 553 448,84	-3 632 851,39	11 168 604,03	9 089 201,48

Après présentation et vote à l'unanimité, le comité syndical

DECIDE d'affecter les résultats de l'exercice 2021 comme suit :

AFFECTATION EN RESERVE (1068)	7 665 884,82 €
RESULTAT REPORTE EN SECTION DE FONCTIONNEMENT (002)	2 928 363,49 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DEFICIT	- 1 505 046,83 €
Total	<u>9 089 201,48 €</u>

OBJET : N° 2022- 021 Budget supplémentaire 2022 Syndicat S2e77

Vu le vote du budget primitif 2022 le 24 janvier 2022, sans reprise des résultats de clôture de l'exercice 2021,

Vu la nécessité d'affecter les résultats,

Vu la situation budgétaire de certains articles et chapitres, il est proposé le Budget Supplémentaire comme présenté en annexe,

Vu la présentation du budget supplémentaire

Le budget supplémentaire 2022 s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- Section de fonctionnement :	3 257 391,00 €
- Section d'investissement :	21 258 359,12 €
	<u>24 515 750,12 €</u>
Soit un Budget global de	24 515 750,12 €

Et porte le budget total du syndicat S2e77 à :

- Section de fonctionnement :	16 116 395,00 €
- Section d'investissement :	51 987 939,12 €
	<u>68 104 334,12 €</u>
Soit un Budget global de	68 104 334,12 €

Après délibération, le comité syndical

ADOpte à l'unanimité le Budget Supplémentaire 2022

OBJET : N° 2022- 022 Choix de publicité des actes réglementaires

Vu la réforme des règles de publicité des actes réglementaires est applicable au 01/07/2022, instaurée par l'ordonnance N°2021-1310 du 07/10/2021 et le décret N° 2021-1311 du 07/10/2021.

La réforme consiste :

- Au choix des modalités de publicité des actes réglementaires et des actes ne présentant un caractère ni règlementaire ni individuel

Elle précise :

- la non obligation du recueil des actes administratifs
- la suppression du compte rendu : supprimé
- le maintien du procès-verbal (approuvé lors de la séance suivante + transmission dans le mois qui suit à tous les élus des collectivités membres)

Le s2e77 possédant un site internet, il est proposé de diffuser les délibérations par voie électronique sur celui-ci.

Le Comité Syndical après avoir délibéré

APPROUVE la publication des actes réglementaires par voie électronique sur le site internet.

OBJET : N°2022-023 Adhésion au groupement de commandes pour la fourniture et l'acheminement d'énergies et de services associés

Vu

L'article L.2313 du code de la commande publique,

Le code général des collectivités territoriales,

La délibération du 25 mai 2022 du comité syndical du SDESM,

L'acte constitutif du groupement de commandes ci-joint en annexe,

Considérant que la loi NOME (Nouvelle Organisation du Marché de l'Énergie) du 7 décembre 2010, la loi de consommation du 17 mars 2014 et la loi relative à l'énergie et au climat du 8 novembre 2019 disposent de la fin des tarifs réglementés de gaz et d'électricité,

Considérant que le SDESM propose de coordonner un groupement de commandes pour la fourniture et l'acheminement d'énergies, et de services associés.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical :

- **APPROUVE** le programme et les modalités financières.
- **AUTORISE** l'adhésion de la commune au groupement de commandes d'énergies et services associés,
- **APPROUVE** les termes de l'acte constitutif du groupement de commandes annexé à la présente délibération,
- **AUTORISE** la présidente à signer l'acte constitutif de groupement de commande et tout acte ou mesure nécessaire à son exécution,
- **AUTORISE** le représentant du SDESM à signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement et ce sans distinction de procédures ou de montants.

OBJET : N° 2022-024 - ADOPTION R.P.Q.S. 2021

Madame la présidente rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose par son article L.1224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Vu la présentation du Rapport d'activité de la Régie lors du conseil d'exploitation de la Régie du 12 Septembre 2022,

Vu l'examen des Rapports annuels des DSP et de la Régie, de la présentation du RPQS lors de la CCSPL du 16 septembre 2022 et son avis favorable,

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Un exemplaire de ce rapport doit être également transmis aux différents membres du syndicat pour être présenté à leur conseil municipal ou conseil communautaire dans les 12 mois suivant la clôture de l'exercice.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Après présentation de ce rapport,

Le Comité Syndical, à l'unanimité,

- **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable en 2021
- **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- **DECIDE** de mettre en ligne le rapport validé sur le site www.services.eaufrance.fr conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010

La présidente rappelle que le rapport et la présentation seront transmis aux différents membres du syndicat.

DECISIONS DE LA PRESIDENTE

La présidente fait part à l'assemblée des décisions prises par délégation depuis la dernière réunion du Comité :

- Décision 2022-06 du 27/06/2022

Désignation de l'entreprise CISE TP, entreprise la mieux disante, en qualité d'attributaire pour la réalisation des travaux de renouvellement de canalisation AEP et reprise de branchements à CHOISY EN BRIE – La boulois pour un montant total de 405 193,25 € HT.

- Décision 2022-07 du 30/06/2022

Décision de valider l'avenant N°3 du marché de maîtrise d'œuvre avec le groupement Setec Hydratec – Icape et Paquin notifié le 27 juillet 2017 relatif à l'amélioration de la qualité d'eau potable sur les communes du Transpreauvinois, pour un montant total de 58 697,54 € HT.

- Décision 2022-08 du 28/07/2022

Désignation de l'entreprise SETA ENVIRONNEMENT, entreprise la mieux disante, en qualité d'attributaire pour la réalisation des travaux de renouvellement de canalisation AEP et reprise de branchements à Montenils – RD215, pour un montant total de 199 750,72 € HT.

- Décision 2022-09 du 07/09/2022

Désignation de l'entreprise CISE TP, entreprise la mieux disante, en qualité d'attributaire pour la réalisation des travaux de renouvellement de canalisation AEP et reprise de branchements à LEUDON EN BRIE – RD 75 pour un montant total de 477 410,76 € HT.

- Décision 2022-10 du 07/09/2022

Désignation de l'entreprise LA LIMOUSINE, entreprise la mieux disante, en qualité d'attributaire pour la réalisation des travaux de renouvellement de canalisation AEP et reprise de branchements à Beton-Bazoches RN4, pour un montant total de 644 056,98 € HT.

POINTS DIVERS

- Le 19/09/2022 a eu lieu une visite de chantier du Château d'eau à Courtacon et des travaux du Maillage avec des élus et des représentants du Département, des représentants de l'Agence de l'Eau, les entreprises en charge des travaux et des élus et personnels du S2e77.
- Le 23/09/2022 : La commission de délégation de services publics s'est réunie. La procédure de passation de la nouvelle DSP sur les communes de Chalautre la Grande et La Ferté Gaucher suit son cours.
- Protection de la ressource
Le S2e77 a répondu à un appel à projet au titre de la mise en œuvre de « mesures environnementales et climatiques 2023-2027 » présenté par la DRIAAP (Direction Régionale et Interdépartementale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt).
Il s'agit de pouvoir proposer aux agriculteurs qui le souhaitent l'accès à des MAEC (mesures agro environnementales et climatiques) sur les Aires d'Alimentation de Captages du syndicat. Ces MAEC peuvent être des outils d'accompagnement financiers aux changements de pratiques qui viendront appuyer l'animation déjà en cours avec le CTEC. Pour assurer la mise en œuvre de la démarche, le S2e77 a choisi de travailler conjointement avec la Chambre d'Agriculture (MAEC Eau et Sol) et la Fédération Départementale de la Chasse (MAEC Biodiversité).
- Dates à retenir
 - o Prochain bureau : lundi 28/11/2022 à 18h00
 - o Prochain comité syndical : lundi 12/12/2022 à 18h30

CLOTURE DE SEANCE

La présidente remercie la Commune de Chailly en Brie et lève la séance à 20h00.

La présidente

Claire CRAPART



Le secrétaire de séance

Thierry HIERNARD

